



**Séance du
5 mars 2026**

Date de la
convocation :
24 février 2026

Date d'affichage :
26 février 2026

Nombre de membres :

En exercice : 50
Présents : 39
Votants : 42

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20260305-1

Objet : Modification de la composition du conseil communautaire : installation d'un nouveau conseiller communautaire suite à un décès

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaients présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Gislaine Sire, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Paul Mongne ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Monsieur Alain Trouessin, absent excusé, ayant donné procuration à Madame Nicole Taris.

Madame Marylise Bovin, absente, représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois.

Madame Isabelle Vandenberghe, absente excusée ; Madame Régine Douillet, absente excusée ; Madame Monique Evrard, absente excusée ; Madame Florence Le Moigne, absente excusée ; Monsieur Marcel Le Moigne absent excusé ; Monsieur Vincent Rousselin, absent excusé ; Monsieur Daniel Roche, absent excusé ; Monsieur Daniel Cavé, absent excusé.

Monsieur Jean-Charles Vitaux a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.273-10 ;

Considérant le décès de Monsieur Jean-Jacques Louvel, conseiller communautaire survenu récemment ;

Considérant que ce décès entraîne la vacance d'un siège au sein du Conseil communautaire ;

Considérant qu'en application de l'article L.273-10 du Code électoral, dans les communes de plus de 1 000 habitants, le conseiller communautaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux fonctions de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu ;

Considérant les informations transmises par la Ville du Tréport ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, prend acte : de la désignation de Monsieur Philippe Poussier en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la Ville du Tréport.

la liste actualisée des conseillers communautaires représentant la commune du Tréport est désormais la suivante : Monsieur Laurent Jacques, Madame Nathalie Vasseur, Madame Frédérique Chérubin-Quenesson, Monsieur Cédric Mompach, Monsieur Philippe Vermeersch, Monsieur Philippe Poussier

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*

[Faint signature or stamp at the bottom left]